DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT
Séance du Lundi 27 novembre 2017

L'an deux mille dix sept, le lundi 27 novembre à 20 h 00, le conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Marie-Annick MARTIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers municipaux présents	23
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	06
Nombre de conseillers municipaux absents	00
Nombre de votants	29

Date d'envoi de la convocation : Mardi 21 novembre 2017

Etaient présents : Mesdames et messieurs Marie-Annick MARTIN, Pascal HEUDE, Marie-Christine DANILO, Philippe MOULINAS, Joël JAHIER,Patrick DUBOIS, Georges BOEFFARD, Roger RICHARD, Roland LE PAGE, Pascal LE PIRONNEC, Isabelle VOLANT, Anne JOSSO, Marie-Thérèse KERDUDO, Anita THOMOUX, Ludovic LE NORMAND, Anthony JUHEL, Marie JAMES, Gérard LAUNAY, Paul PABOEUF, Régine LE VIAVANT, Jeannine MAGREX, Maxime PICARD, Jean-Pierre LE METAYER

Procurations :
Monsieur Erwan LE BORGNE à Monsieur Georges BOEFFARD
Monsieur Sylvie GRIEU à Monsieur Joël JAHIER
Madame Cécile BOYER à Madame Anita SAUVOUREL
Madame Jocelyne SOTO à Madame Isabelle VOLANT
Madame Josette BOURDU à Madame Marie-Christine DANILO
Madame Emmanuelle DENIS à Madame Marie-Annick MARTIN

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine DANILO

2017.124 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le Procès-Verbal du 21 Septembre 2017.

AFFAIRES GENERALES

2017.125 - Mise en oeuvre du dispositif "Participation citoyenne" / Présentation par le Capitaine Cochois, commandant de la brigade de Questembert

Expérimentée dans plus de 30 départements en France, la participation citoyenne consiste à associer les acteurs locaux de sécurité à une population ciblée, concernée par la sécurité de son environnement, avec et sous le contrôle de l'Etat.

Les effets de ce dispositif sont un accroissement de la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation, un renforcement de l'efficacité de la prévention de proximité par la dissuasion, un retour de la confiance et de la tranquilité au sein des foyers, un renforcement des contacts, de la cohérence et des échanges au coeur d'un

bassin de vie. Résolument citoyenne, cette mesure génère des solidarités de voisinage.

Les étapes de cette démarche sont tout d'abord une analyse et une identification des lieux propices à cette démarche, une sensibilisation des citoyens qui peuvent être concernés. Un protocole est alors élaboré encadrant le dispositif et validé par tous les acteurs que sont la Gendarmerie Nationale, le Maire, la Police Municipale et les référents citoyens. Afin de fixer les modalités d'application de la participation citoyenne dans le temps et dans l'espace, un protocole est établi entre l'Etat, représenté par le Préfet, le Maire et le Commandant du groupement de Gendarmerie. Celui-ci est daté, signé, limité dans le temps et reconductible.

Le Conseil municipal par 26 voix pour et 3 abstentions (Mesdames Le Viavant, Magrex et Monsieur Picard) approuve le dispositif "participation citoyenne" tel que défini ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer le protocole d'accord.

2017.126 - Renouvellement & actualisation du contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel sur la commune de Questembert entre la Ville et GRDF / 1er février 2018 / Présentation par Mr Bruno GUEGAN, interlocuteur dédié GRDF de la commune

Fruit d'une étroite collaboration entre GRDF et la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), un renouvellement du contrat de concession est proposé à la collectivité afin de moderniser et de consolider la relation entre GRDF et la commune, par anticipation à 2019 échéance du contrat actuel. GRDF procède en ce moment à la mise à jour des contrats de 1961 pour passer à minima au modèle de 1994 voir mieux celui de 2010, à la demande de la FNCCR afin de mieux sécuriser du point de vue juridique. Ce contrat de concession couvre l'ensemble de la chaîne de distribution du gaz dans la commune. Les activités de GRDF sont régulées par les pouvoirs publics. Ce nouveau contrat prévoit la présentation d'un rapport annuel sur l'activité dans la commune, une présentation d'indicateurs de performance, une visibilité et un accès immédiat à l'ensemble des informations par le biais d'un espace digital 100% dédié à la commune accessible depuis le site www.grdf.fr, un interlocuteur dédié et une redevance annuelle de concession pendant la durée du nouveau contrat calculée sur la base du nombre d'habitants et la longueur du réseau, soit une estimation à 4.365€ au lieu de 1.300€ jusqu'à présent qui correspondait uniquement à la redevance RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public).

Quelques données chiffrées : la longueur du réseau est de 31.378mètres, l'âge moyen du réseau est de 20 ans, les investissements réalisés sur la commune sont de 90.200€ et le nombre de clients raccordés au réseau est de 916.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer pour une durée de 30 ans ce nouveau traité de concession pour la distribution publique en gaz naturel sur la commune tel qu'il est exposé ci-dessus à compter du 1er février 2018.

2017.127 - Convention relevé cartographique / Présentation par Mr Bruno GUEGAN, interlocuteur dédié GRDF de la commune

GRDF propose à la commune la mise à disposition chaque année des relevés cartographiques des réseaux gaz pour une mise à jour du SIG. Il convient donc de signer une convention pour acter cette démarche.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer une convention permettant de signer une convention de relevé cartographique.

2017.128 - Projet de construction Ecole Maternelle / Validation de l'Avant Projet Définitif / Présentation par Mme Estelle LE BORGNE, représentant EADM, assistant à maîtrise d'ouvrage et M. Belanfant, architecte maître d'oeuvre

Le projet de construction d'une école maternelle a été approuvé par délibération en date du 28 novembre 2016. Il comprenait les principales caractéristiques suivantes :

- 8 classes et réserve foncière pour 2 classes supplémentaires et leurs locaux annexes
- un restaurant scolaire (service et réchauffe uniquement, la production restant au local existant)
- Le tout pour une surface utile de 1 740 m2, soit une surface plancher de 2 260 m2.

Le budget est 7 050 969€ HT, dont 6 113 640€ HT pour les travaux valeur novembre 2016 et 391 120€ HT de provision pour actualisation et révision de prix et comprend la construction de l'école maternelle, la réhabilitation de l'école élémentaire, la création du nouveau plateau sportif extérieur et la réhabilitation des vestiaires du terrain d'honneur.

Par délibération en date du 3 juillet 2017, le Conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'oeuvre au groupement retenu, l'Atelier BELENFANT DAUBAS (mandataire) / Serpin Lepart / Konstructif / Aireo Energie / BEGC / Le Gavre / Alhyange / Rousseau Denis.

Les études du projet ont été présentées au Comité de Pilotage réuni le 8 novembre au stade APD dont les particularités suivantes :

- pose de panneaux photovoltaïque en toiture par Morbihan Energie pour usage de l'électricité produite par l'école maternelle (usager prioritaire) et par la piscine communautaire mitoyenne
- aménagement de 21 places de stationnement supplémentaires et équipement en éclairage public (hors programme)
- réutilisation des jeux situés dans la cour de récréation de l'actuelle école (hors programme)

Les options suivantes n'ont pas été retenues par le COPIL :

- point d'eau dans les courettes
- système d'aspiration centralisé
- revêtement de sol flotex en salle à manger
- éclairage public en photovoltaïque
- réalisation des box des cours de récréation pour rangement de jeux qui seront pris en charge par le chantier nature.

A ce stade des études, le montant estimatif des travaux hors mobilier est de 3.643 328€ HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- approuve l'avant projet définitif pour la construction de l'école maternelle pour un montant de travaux de 3 643 328€ HT,

- autorise Mme le Maire à confier à Morbihan Energie l'équipement et la gestion d'un équipement photovoltaïque ainsi que l'usage de sa production par l'école maternelle,
- autorise Mme le Maire à confier au mandataire, EADM, le lancement de la consultation de travaux par procédure de mise en concurrence en intégrant des clauses sociales.

2017.129 - Modification statuts du SIAEP

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable de la région de Questembert (SIAEP) a délibéré le 17 octobre 2017 en vue de modifier ses statuts.

En effet le SIAEP souhaite pouvoir proposer aux usagers du SPANC (Service public d'assainissement non collectif) des prestations d'entretien des ouvrages constitutifs de l'installation d'assainissement autonome (vidange des ouvrages de pré-traitement : fosse, bac dégraisseur....) Ces prestations seront proposées dans le cadre d'un marché public de prestations de services, après procédure de mise en concurrence. Les propriétaires des installations ne seront nullement obligés d'adhérer à ce service (démarche" volontaire), et resteront libres de faire appel à l'entreprise de vidange de leur choix (celle proposée par le SIAEP ou une autre).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SIAEP tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

2017.130 - Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif / Année 2016

Le rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de l'année 2016 est en ligne sur le site de la commune. Une présentation a été faite en séance par Monsieur Joël Jahier.

Le Conseil municipal en prend acte.

<u>URBANISME – AFFAIRES FONCIERES</u>

2017.131 - Cession d'un immeuble rue Alain Le Grand – Questembert

Madame le Maire propose au conseil municipal la vente d'un bien composé d'une maison et d'un terrain le tout d'une superficie de 281 m² et situé rue Alain Le Grand et cadastré AI 771. Ce bien est issu d'une acquisition réalisée par la commune par préemption en 2007,

Considérant la délibération en date du 21 septembre 2017 autorisant Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ce bien de gré à gré,

Considérant l'évaluation des services des domaines en date du 25 septembre 2017,

Considérant la transmission par l'office notarial de Questembert d'une proposition d'un acquéreur au prix de 45 000 €,

Le conseil municipal par 23 voix pour et 6 abstentions (Mesdames Magrex, le Viavant, Messieurs Paboeuf, Launay, Picard, Le Metayer)

- autorise la vente du bien cadastré AI 771 au prix de 45 000 € net vendeur
- autorise Madame le maire ou son représentant à signer les actes et toutes les pièces y afférentes
- l'ensemble des frais d'actes et autres accessoires à la vente seront à la charge des acquéreurs.

Annexe : Plan

2017.132 - Cession gratuite d'un terrain pour l'installation de la Croix du Pont Prié

La croix authentique du Pont-Prié, commémorative de la victoire d'Alain Le Grand sur les vikings, ayant disparu, l'association du patrimoine a fait procéder à une reconstitution à l'identique de cette croix. Cette dernière est actuellement située devant la mairie et l'objectif est de l'installer sur le lieu de la bataille à Kerantal.

Monsieur Christophe le Pironnec propriétaire d'une parcelle cadastrée YS 125 au lieu dit Kerantal a accepté d'en faire une cession gratuite afin d'y installée la croix.

Le Conseil municipal par 24 voix pour et 5 abstentions (Mesdames Le Viavant, Magrex Messieurs Paboeuf, Launay, Picard) approuve la cession gratuite d'une parcelle de terrain telle que définie sur le plan ci-joint par Mr Le Pironnec Christophe, étant entendu que l'ensemble des frais seront à la charge de la commune et autorise Mme le Maire ou son représentant à signer les actes et toutes les pièces y afférentes.

Annexe : Plan

2017.133 - Dénomination de rues

Trois permis d'aménager ont été accordés. Chacun d'entre eux est articulé autour d'une impasse qu'il convient de dénommer.

Le premier situé rue des métairies comporte 6 lots, l'aménageur propose « Impasse du Verger ».
Le second avenue de Bel Air est également composé de 6 lots pour lesquels « impasse du Sabotier » est proposé.
Enfin « Impasse du pré de la croix » est proposé pour le troisième situé rue du clos breton et composé de 4 lots.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les dénominations des rues telles qu'indiquées sur les plans ci-joints.

Annexe : plans

2017.134 - Conventions de servitudes - Syndicat d'Assainissement et d'Eau Potable

de la région de Questembert

Le Syndicat d'Assainissement et d'Eau Potable de la région de Questembert (SIAEP) nous sollicite pour une servitude d'accès sur la parcelle ZI 42 situé avenue de bocquenay pour accéder à un poste de refoulement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les actes relatifs à la servitude ci-dessus avec le Syndicat d'Assainissement et d'Eau Potable de la région de Questembert.

2017.135 - Conventions de servitudes - syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la commune, le syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne souhaite implanter deux armoires techniques sur les parcelles AD 147 rue de la croix neuve et AI 178 rue St Martin. Pour la bonne mise en oeuvre des travaux correspondants, une convention de servitude doit être établie entre Mégalis et la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les actes relatifs à la servitude ci-dessus avec le syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne.

Annexe : plan des parcelles

FINANCES

2017.136 - Réalisation d'un emprunt dans le cadre de la construction d'une école maternelle

Considérant le projet de construction d'une nouvelle école maternelle et le besoin de financement qui en découle à hauteur de 4 000 000€,

Considérant que les crédits ont été inscrits au budget,

Au vu des différentes propositions émises par les établissements bancaires, et notamment l'offre de la Caisse d'Epargne,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer l'offre de prêt avec la Caisse d'Epargne - Bretagne Pays de Loire aux conditions suivantes :

- Montant : 4 000 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux fixe : 1,45 %
- Amortissement : progressif
- Périodicité : Trimestrielle

- Commission d'engagement : 0,19 % du montant emprunté.

2017.137 - Renouvellement de la ligne de trésorerie

Quatre établissements bancaires (la Banque postale, le Crédit Agricole du Morbihan, le Crédit Mutuel de Bretagne et la Caisse d'Épargne) ont été consultés pour le renouvellement de la ligne de trésorerie à hauteur de 650 000 €.

Les offres sont les suivantes :

Le Crédit Agricole :
Montant : 650 000 €
Taux : Euribor 3 mois moyenné (taux flooré le jour de l'édition du contrat)+ 0,72% **soit un taux minimal de 0,39%**
Base de calcul exact : 365 jours
Mise à disposition de fonds sans frais
Frais de mise en place : 0,10% soit 650€
Commission de non utilisation : 0,00% du montant non utilisé
Tirage minimum : 10 000 €

La Caisse d'Épargne :
Montant : 650 000 €
Taux : taux fixe à 0,51%
Base de calcul exact : 360 jours
Commission d'engagement : 0,20% soit 1 300 €
Commission de non utilisation : 0,10%
Tirage minimum : pas de condition

Le Crédit Mutuel :
Montant : 650 000 €
Taux : Euribor 3 mois moyenné (taux flooré) à 0+ 1,25% soit un **taux minimal de 1,25%**
Base de calcul exact : 365 jours
Mise à disposition de fonds sans frais
Frais de mise en place : 0,25% soit 1625€
Tirage minimum : 10 000 €

La Banque Postale :
Montant : 650 000 €
Taux : Eonia (taux flooré à 0)+ marge de 0,39% l'an **soit un taux minimal de 0,39%**
Base de calcul exact : 360 jours
Mise à disposition de fonds sans frais
Commission d'engagement : 0,12% soit 780 €
Commission de non utilisation : 0,00% du montant non utilisé
Tirage minimum : 10 000 €

Au regard des différentes propositions et notamment au regard des taux et des frais de mise en place, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre faite par le Crédit Agricole et autorise Madame le Maire à signer le contrat sur ces bases.

2017.138 - Modification de l'autorisation de programme

Au vu du dernier échéancier prévisionnel élaboré par EADM, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, le montant de l'autorisation de programme s'élève désormais à 9 104 895€ TTC. De plus, au vu de la réalisation de l'emprunt de 4 millions en 2017, il a été proposé la ventilation des crédits de paiement comme indiqué ci-dessous :

Libellé	Montant initial AP	Montant revu de l'AP	Montant revu de l'AP	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Aménage-ment d'un groupe scolaire	9 141 888,00	-36 993,00	9 104 895,00	82 956,00	4 197 138,17	1 301 001,41	1 298 501,42	1 544 095,00	681 203,00

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification d'autorisaton de programme relative au projet de construction d'une nouvelle école maternelle et à la restructuration du groupe scolaire actuel.

2017.139 - Détermination des dépenses à prendre en compte au titre des travaux en régie

Comme chaque année, il importe de valoriser et d'intégrer dans notre patrimoine, la « matière grise » des agents des services techniques, tant en bâtiments qu'en voirie.
En partant du nombre de dossiers suivis sur l'année 2017 et du nombre de chantiers pour laquelle la maîtrise d'œuvre et/ou maîtrise d'ouvrage a été effectuée en interne, on totalise 3 193 h de temps agents à transférer au titre de l'enrichissement de notre patrimoine en section d'investissement.
Il a été proposé au Conseil municipal de transférer les sommes ci-dessous pour un montant total de 87 301,62€.

- **Bâtiments – 65 834,32€**

- Sont concernés les projets suivants :

marché matériel informatique
clôture enceinte école
Contrôle d'acces visiophone école
Contrôle d'acces Winkhaus et organigrammes
Sonorisation Alan Meur
Aérotherme salle du Marchix
city park
équipement sportif communal
Travaux ad'ap
Projet de nouvelle école
Vérification voûtes église St Pierre
Panneaux historiques d'interprétation
Suivi P3 chaufferies
Drainage – arrosage automatique Galinio
Aménagement du CTM

- La dotation est donc ventilée comme suit :

OP	MONTANTS (€)
101	2365,18
102	21337,60
103	3601,80
105	6393,35
106	1389,07
110	11742,06
113	8898,85
120	10106,41
TOTAL	***65834,32***

- **Voirie – 21 467,30 €**

- Sont concernés les projets suivants :

MAC Travaux de voirie 2017
MAC Signalisation
MAC peinture
Etang de Célac
Travaux giratoire de la Gare
Aménagement Esapce Segalen
Terrain Saint-Martin
Consultation mobilier urbain
Bornage régularisation foncière
PAVE
Inspection télévisée
Raccordement panneaux lumineux
Toilettes publiques – La Gare
Toilettes publiques – Asphodèle
Installation borne électrique
Mise en conformité poteaux incendie
Remplacement borne incendie
Portillon four Kervault
Rénovation Eclairage public
Acquisition Iluminations de noël
Aménagement Parvis de la Gare
SPS Cheminements doux

- La dotation est donc ventilée comme suit :

OP	MONTANTS
110	20 271,29 €
112	631,98 €
113	564,04 €
TOTAL	***21 467,30 €***

- De plus, à ces **87 301,62 €** s'ajoute le montant des travaux en régie effectués tout au long de l'année par les agents des services techniques pour un montant de 66 161,57€

Aménagement bureau accueil mairie
Mise aux normes coffret électrique église
Mise aux normes coffret électrique médiathèque
Travaux AD'AP
Travaux mise en conformité cinéma IRIS
Mise en place système de ventouse portillon complexe les buttes
Sonorisation complexe sportif les Buttes
Création aménagement paysager rue bois joli
Création aménagement paysager kerjumais
Création aménagement paysager kermadec
Création aménagement paysager city park
Création réseau eau forage arrosage terrain galinio
Alimentation terrain galinio
Travaux électricité galinio
Travaux d'aménagement CTM
Travaux de relamping bureaux CTM

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces ventilations.

2017.140 - Budget principal : Présentation d'une décision modificative n°4 – 2017

Il s'agit dans un 1er temps de ventiler les travaux en régie sur les différentes opérations d'investissement et de réajuster le programme d'investissement au regard de l'avancement des dossiers et des résultats de marchés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative numéro 4 telle que présentée en annexe.

Annexe : Décision Modificative n° 4- 2017

2017.141 - Budget camping municipal : Présentation d'une décision modificative n°2 – 2017

Il s'agit de modifier les crédits affectés à la section de fonctionnement et plus particulièrement sur les dépenses.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative numéro 2 telle que présentée en annexe.

Annexe : Décision modificative n°2- 2017

2017.142 - Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018

Comme chaque année et selon les termes du CGCT, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'autorisation donnée au Maire d'effectuer des mandatements en section d'investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales déduction faite de celles imputées au chapitre 16 et 18).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à effectuer des mandatements en section d'investissement dans la limite du 1/4 des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2017.

Annexe : détail par opération

2017.143 - Versement d'une avance sur la subvention 2018 CCAS

Afin que le CCAS puisse continuer à honorer ses dépenses avant le vote des subventions 2018 et de son prochain budget, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une avance sur la subvention de 2018 d'un montant de 65 575€, soit ¼ du montant de la subvention 2017 (262 301€), qui sera versée en 3 fois.

2017.144 - Versement d'une avance sur la subvention 2018 OGEC école Notre Dame

Afin que le l'OGEC de l'école Notre Dame puisse continuer à honorer ses dépenses avant le vote des subventions 2018 et de son prochain budget, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une avance sur la subvention de 2018 d'un montant de 54 765 € , soit ¼ du montant de la subvention 2017 (219 070,02€), qui sera versée en 3 fois.

2017.145 - Versement d'une avance sur la subvention 2018 - Ecole DIWAN

Afin que l'école DIWAN puisse continuer à honorer ses dépenses avant le vote des subventions 2018 et de son prochain budget, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une avance sur la subvention de 2018 d'un montant de 1 975€ pour l'école DIWAN, soit ¼ du montant de la subvention 2017 (7 911,09€), qui sera versée en 3 fois.

2017.146 -Tarification communale 2018

Une présentation des tarifs a été faite en séance et le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la tarification 2018 telle que présentée en annexe.

Annexe : Tarification communale 2018

2017.147 - Reversement de la Taxe d'Aménagement (TA) appliquée aux opérations sous maîtrise d'ouvrage communautaire à Questembert Communauté à compter du 1er janvier 2018

Il est rappelé que les communes peuvent reverser une part de leur TA dans les conditions fixées par délibération des Conseils Municipaux à l'EPCI qui a la charge des équipements publics dont elles bénéficient (reversement conventionnel).
En application de l'article 89 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, modifiant l'article L331-2 du code de l'urbanisme,Questembert Communauté peut solliciter un partage dans une proportion à définir (%) de la TA perçue par les communes et appliquées aux opérations d'aménagements, de constructions, reconstructions, agrandissements, installations (ex : Site de sous le Bois Moulin Neuf Malansac- PA de la Gare

Questembert etc..) quand celles-ci sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage communautaire.
Le reversement de la TA à Questembert Communauté est subordonné à l'accord unanime des conseils municipaux, il intervient dans le mois qui suit la perception de la TA.
Le Conseil Communautaire lors de sa séance du 26 septembre 2017 a approuvé à l'unanimité le reversement conventionnel de la Taxe d'Aménagement à hauteur de 100 % de la part communale de la TA perçue à compter du 1er janvier 2018.

En conséquence, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le reversement à Questembert Communauté de 100 % de la Taxe d'aménagement perçue par la commune pour des équipements publics à la charge de Questembert Communauté, et ce à compter du 1er janvier 2018.

2017.148 - Redevance pour l'occupation du domaine public à imputer à France Télécom

En application du Décret N° 2005-1676 du 27 décembre 2005 et compte tenu du coefficient d'actualisation (1,26845), le montant de la redevance 2016 s'établit comme suit :

Patrimoine – emprise du domaine		**Valeurs 2017**	**TOTAL**
Artères aériennes	123,570 km	50,74 €	6 269,94 €
Artères en sous-sol	80,934 km	38,05 €	3 079,54 €
Emprise au sol (cabines)	1 m²	25,37 €	25,37 €
TOTAL			**9 374,85 €**

Pour mémoire, le montant de la redevance en 2016 s'élevait à 9 671,83 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à mettre cette somme en recouvrement.

2017.149 - Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor public chargés des fonctions de receveurs des Communes

L'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables précise qu'outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction de comptable principal des communes, les comptables non centralisateurs du Trésor, exerçant les fonctions de receveur municipal, sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à :

- L'établissement des documents budgétaires et comptables ;
- La gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie ;
- La gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises ;
- La mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Ces prestations ont un caractère facultatif. Elles donnent lieu au versement, par la collectivité, d'une indemnité dite "indemnité de conseil".

Le taux de l'indemnité est fixé par la délibération, par référence aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983. Toutefois, son taux peut être modulé en fonction des prestations demandées au comptable.

Le conseil municipal, par 22 voix pour et 7 abstentions (Mesdames Magrex, le Viavant, Messieurs Richard, Paboeuf, Launay, Picard, Le Metayer), approuve le principe de 85% de l'indemnité maximale**.**

2017.150 - Personnel Communal : Création d'emplois

Madame Le Maire informe l'assemblée délibérante qu'en application de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
Madame Le Maire propose à l'assemblée la modification du tableau des effectifs suivants :

Date d'effet	***CADRE D'EMPLOI/GRADE***	***SERVICE***	***MOTIF***
01/01/18	Adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet	Ressources humaines - Pôle « Moyens Généraux »	Réorganisation de service – Mutation en interne
01/01/18	Agent social à temps non complet 28/35ème	Service et Entretien - Pôle « Moyens Généraux »	Réorganisation de service – Mutation en interne
01/12/17	Ingénieur ou Technicien, Grade non déterminé, recrutement en cours	Direction des Services techniques -Pôle « Cadre de vie et Environnement »	Recrutement suite mutation

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la modification du tableau des effectifs,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

2017.151 – Mise à jour du Tableau des Effectifs Communaux / 1er novembre 2017

Le tableau général des effectifs qui liste les nouvelles dénominations des grades issus du Nouvel Espace Statutaire a été présenté à l'assemblée. Le nombre d'emplois titulaires ouverts est de 85 pour la commune. A titre d'information, le CCAS a 16 emplois ouverts, la Résidence Autonomie 6 et le SAAD 15.
Les membres du Comité Technique réunis le 9 novembre courant ont émis un avis favorable.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le tableau des effectifs joint en annexe.

Annexe : Tableau des effectifs

2017.152 – Approbation conventions de mise à disposition de personnel

Conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, le Conseil municipal est informé préalablement de la mise à disposition d'agents faisant partie de ses effectifs tels que définis dans le tableau ci-dessous :

Collectivité origine		**Collectivité d'accueil**	Pourcentage de temps de travail mis à dispo.
Commune	met à disposition 1 agent auprès de	SAAD	24,00%
		Résidence autonomie/FL	12,00%
		CCAS	24,00%
Commune	met à disposition 1 agent auprès de	CCAS	70,00%
Commune	met à disposition 1 agent auprès de	SAAD	35,00%
		Résidence autonomie/FL	35,00%

Les conditions de travail des agents mis à disposition sont établies par la Commune de Questembert qui verse aux agents la rémunération correspondant à leur emploi (traitement de base, supplément familial, primes et indemnités).
Les collectivités d'accueil que sont le SAAD et la Résidence Autonomie remboursent mensuellement le montant de la rémunération et les charges sociales versées par la commune au prorata du temps de travail pour lequel chaque agent est mis à disposition.

Les membres du Comité Technique réunis le 9 novembre courant ont émis un avis favorable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces mises à disposition et charge Madame le Maire de signer les conventions.

INFORMATIONS

2017.153 - Résultat consultation cimetière

La consultation sur la localisaton du futur cimetière a eu lieu. Le dépouillement des résultats s'est fait en comité consultatif urbanisme en présence d'élus et d'extra municipaux.

Les résultats sont les suivants :

Participation : 931
Grand Célac : 353 soit 37.93 %
Kerojonc : 565 soit 60.68 %
Nul : 13 soit 1.39 %

Le sîte de Kerojonc sera donc inscrit au PLUi en emplacement réservé pour la réalisation d'un cimetière.

Le Conseil municipal en prend acte.

2017.154 - Décisions du maire dans le cadre de la délégation consentie

- **Commande publique**

N° CONSULTATION	56184-2017-022
OBJET	Mise en conformité accessibilité restaurant locmaria
PROCEDURE	3 entreprises ont remis une offre

Lot 1 – Maçonnerie

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
Entreprise DANILO	972,50 €	90	1
Construction MAM	2 327,40 €	60,9	2

Lot 2 – Menuiseries aluminium

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
Menuiserie Le Cadre	5 932,00 €	90	1

Lot 3 – Cloisons distribution et menuiserie intérieure

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
Menuiserie Le Cadre	1 100,00 €	65	1

N° CONSULTATION	56184-2017-027
OBJET	Inspection télévisée et hydrocurage de réseau
PROCEDURE	1 entreprise a remis une offre

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
RIA ENVIRONNEMENT	2 300,00 €	100,00	1

N° CONSULTATION	56184-2017-028
OBJET	Pose et dépose illuminations de noël
PROCEDURE	1 entreprise a remis une offre

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
CITEOS	27 132,00 €	100,00	1

N° CONSULTATION	56184-2017-029
OBJET	Fourniture et pose de signalétiques extérieures et intérieures d'ERP dans le cadre de la mise en conformité accessibilité des ERP communaux
PROCEDURE	1 entreprise a remis une offre

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
REGARD PUBLICITE	3 218,00 €	100,00	1

N° CONSULTATION	56184-2017-030
OBJET	Reprise de concessions
PROCEDURE	2 entreprises ont remis une offre

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
FUNELYS	2 773,30 €	100,00	1
MARGELY	5 408,33 €	51,28	2

N° CONSULTATION	56184-2017-032
OBJET	Fourniture et pose de palissades pour clôturer l'enceinte du groupe scolaire BS
PROCEDURE	3 entreprises ont remis une offre

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
DUVAL PAYSAGES	22 630,65 €	100,00	1
GOLFE BOIS CREATION	23 425,23 €	96,60	2
ATLANTIC PAYSAGES	23 849,49 €	94,88	3

N° CONSULTATION	56184-2017-033
OBJET	Impression du journal municipal
PROCEDURE	4 entreprises ont remis une offre

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
IMPRIGRAPH	1 099€ pour le 20 pages 1 254€ pour le 24 pages	97,5	1
RAPIDIMPRIMERIE	1 594€ pour le 20 pages 1 799€ pour le 24 pages	84,53	2
E2P IMPRIM	1 470€ pour le 20 pages 1 630€ pour le 24 pages	78,75	3
La nouvelle imprimerie	2 651€ pour le 20 pages 3 050€ pour le 24 pages	66,61	4

N° CONSULTATION	56184-2017-034
OBJET	Fourniture et pose d'un système de visiophone et d'ouverture à distance du groupe scolaire beau soleil
PROCEDURE	1 entreprise a remis une offre

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
AF MAINTENANCE	3 978,00 €	100,00	1

N° CONSULTATION	56184-2017-035
OBJET	Fourniture de matériel d'illuminations de noël
PROCEDURE	2 entreprises ont remis une offre

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
ADF	4 293,20 €	98,00	1
BLACHERE	4 470,81 €	96,82	2

N° CONSULTATION	56184-2017-036
OBJET	Acquisition matériels services techniques
PROCEDURE	5 entreprises ont répondu

Lot 1 – Matériels espaces verts

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
RYO	8 077,00 €	85	1
MECADOM	8 768,50 €	75,27	2
DOM PRO	9 691,00 €	68,8	3
MS EQUIPEMENT	Offre incomplète		

Lot 2 – Matériels électroportatifs

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
DOM PRO	2 959,40 €	74,4	1
BOSCHAT-LAVEIX	2 189,42 €	70	2
RYO	2 765,00 €	67,5	3

Lot 3 –Matériels menuiserie

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
DOM PRO	5 129,00 €	80	**1**
RYO	5 190,00 €	69,3	2

Lot 4 –Matériels métallerie

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
DOM PRO	5 159,00 €	90	**1**

Lot 5 –Matériels d'élévation et de levage

Infructueux

Lot 6 –Matériels divers

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
RYO	2 044,00 €	85	**1**
DOM PRO	2 603,00 €	67,1	2

N° CONSULTATION	56184-2017-040
OBJET	Fourniture et installation de matériels informatiques
PROCEDURE	1 entreprise a remis une offre

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
Iliane – acquisit°matériels informatiques	19 460,00 €	100,00	1
Iliane – location trimestrrielle serveur	1 626,00 €	100,00	1
Iliane-maintenance annuelle préventive/curative	5 850,00 €	100,00	1

N° CONSULTATION	56184-2017-042
OBJET	Acquisition de 2 boxes pour le cheval territorial
PROCEDURE	2 entreprises ont remis une offre

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
LCI CHEVAL	4 258,33 €	100,00	1
SARL NANCY CHEVAL	4 877,50 €	87,40	2

N° CONSULTATION	56184-2017-043
OBJET	Acquisition d'un tunnel de stockage
PROCEDURE	1 entreprise a remis une offre

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
INTENT 24	3 990,04 €	100,00	1

N° CONSULTATION	56184-2017-044
OBJET	Acquisition matériels d'élévation et de levage
PROCEDURE	1 entreprise a remis une offre

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
AZ MACHINERY	20 784,00 €	100,00	1

- **Déclaration d'intention d'aliéner**
  Annexe 11 : liste des Déclarations d'aliéner

Le Conseil municipal en prend acte.

2017.155 - Questions orales et informations

Monsieur Pascal Heude informe l'assemblée de changements relatifs au bulletin municipal à compter du 1er janvier 2018. La maquette a été entièrement rajeunie avec un traitement plus en fond de l'information municipale. D'une contenance de 20 à 24 pages, il deviendra bimestriel. Sa distribution sera assurée par les services de la poste.

Madame le Maire fait un point sur le déménagement de la Croix Rouge. Cette association occupe actuellement un local dans le bâtiment Alan Meur. Ce bâtiment a fait récemment l'objet de deux visites de la commission de sécurité. La première visite a imposé des prescriptions obligatoires en matière d'aménagement du local de la Croix Rouge qui ont été réalisées. Lors de la seconde, les services de la préfecture et de secours ont considéré que l'activité de la Croix Rouge s'apparentait à du commerce du fait de la vente régulière de vêtements. Les locaux n'étant pas adaptés à une activité commerciale, un avis défavorable a été émis. Cet avis vaut pour l'ensemble du bâtiment, il est donc nécessaire de trouver une solution de relogement pour la Croix Rouge afin de lever l'avis défavorable.
Les Restos du Cœur occupent actuellement un local appartenant à Questembert Communauté rue Gutemberg à Lenruit. Les bénévoles, sollicités par Madame le Maire,

ont accepté de partager ce local suffisamment vaste pour accueillir deux associations.
Des solutions de chauffage seront apportées.

Monsieur Joël Jahier fait un point sur l'avancée des travaux du PLUi. Il informe sur l'insertion au PLUi des éléments environnementaux (haies, espaces boisés, cours d'eau, zones humides…). Il détaille l'urbanisation du territoire et plus particulièrement de la commune. Les zones à vocation économique ont été travaillées par la commission économique de Questembert Communauté avec une logique de territoire. Questembert pourra continuer d'accueillir de nouvelles entreprises à Kervault.

Conformément au PADD, l'objectif pour les 10 années à venir est de 2750 logements, dont 35 % pour Questembert. Sur les 960 logements que devra produire la ville de Questembert, 20 % seront issus de permis d'aménager déjà en cours ou sur des divisions de parcelles futures dans les zones urbaines. Pour le reste il est nécessaire de définir des zones à ouvrir à l'urbanisation à plus ou moins long terme avec une moyenne de 20 logements à l'hectare soit environ 40 hectares.

Trois zones sont actuellement situées en agglomération (centre ville, Bel Air et Kerjumais) et l'idée est de densifier les abords du centre ville et des zones urbaines ainsi que de diriger l'accroissement naturel de la population de la ville entre la gare et le centre pour conforter la continuité urbaine qui à terme fera la liaison des deux sites.

Dans les campagnes il n 'y aura pas de possibilités d'urbanisation. Seuls les changements de destinations de bâtiments existants seront possibles hors des périmètres de réciprocité. Les extensions d'habitations ou créations d'annexes dans les campagnes pourront être autorisées dans certaines limites.

Monsieur Joël Jahier rappelle le planning : Février 2018 réunions publiques, Printemps 2018 arrêt du projet du PLUi. Eté 2018 , Enquête publique Fin 2018/début 2019 Arrêt du PLU.

Monsieur Gérard Launay souhaite connaître l'échéance de la modification des rythmes scolaires, s'il y a eu une évaluation en amont et une concertation à venir. Mme le Maire rappelle que le Décret du 28 juin 2017 laisse aux communes le choix des rythmes scolaires. La municipalité a souhaité y réfléchir pour la rentrée de septembre 2018. Une concertation est obligatoire avec les Conseils d'écoles composés des représentants des parents d'élèves, des enseignants et des représentants de la commune. Les premiers conseils d'écoles maternelle et élémentaire se sont réunis début novembre et ont décidé de consulter l'ensemble des familles, ce qui va être lancé dès cette semaine. Le résultat de cette consultation sera exposé lors de conseils d'écoles extraordinaires prévus courant janvier prochain. Le Conseil Municipal sera saisi pour avis lors de sa prochaine réunion le 12 février, avis qui sera transmis auprès de la Direction Départementale de l'Education Nationale avant début mars. Il n'y a pas eu d'évaluation de la part de l'Etat, on peut le regretter car les avis sont partagés : le comité consultatif réuni le mois dernier était aussi partagé.

Monsieur Jean-Pierre Le Metayer s'interroge sur le déploiement de la fibre optique. **Monsieur Philippe Moulinas** en charge de ce dossier à Questembert communauté apporte les précisions suivantes : Le déploiement de la fibre optique est porté par le syndicat Mégalis en partenariat avec les collectivités territoriales (région, département , EPCI, villes). L'ensemble du territoire doit être couvert en 2030. Pour le territoire de Questembert communauté trois phases ont été identifiées. La première en cours actuellement se terminera fin 2018 avec la réalisation de 1328 prises dans le centre ville de Questembert. La seconde 2019/2024 verra la couverture de l'ensemble de la

commune et enfin la dernière 2024/2030 sera consacré au reste du territoire de Questembert communauté.

Fin de séance à 22h20